



## Panne introuvable sur véhicule neuf garanti

Par **ADELINE241081**, le **09/04/2013** à **21:42**

Bonsoir

Nous avons acheté il y a pratiquement 2 ans un véhicule neuf chez Dacia. Dès 1 an elle est tombé en panne (batterie HS) donc dépanneur qui l'amene pour réparation (voiture garantie 3 ans...). ils ont alors changé un fil de masse.. puis depuis 3 pannes identique sont encore intervenues (batterie HS), quelque chose tire sur la batterie mais personne ne trouve la solution ( à chaque fois une pièce est changé y compris la batterie...). Depuis le 2 avril nous n'avons pas notre véhicule car nouvelle panne identique et ils ne trouvent pas la solution.. on nous indique (le concessionnaire) alors qu'ils vont nous faire une reprise du vehicule de 7000 euros et nous devons encore rajouter 5000 euros pour racheter le meme vehicule, nous nous souhaitons un remplacement du véhicule. Encore garantie 1 an...Le garage n'a pas une obligation de resultat? C'est nous qui sommes encore lésé...qu'en pensez vous merci pour votre reponse? Bien cordialement.

Par **nohky**, le **10/04/2013** à **09:03**

Bonjour,

les garagistes ont une obligation de résultat. Donc vous pourriez ne pas payer les réparation, mais en terme de garantie, ça ne veut pas dire qu'ils ont une obligation de reprendre votre véhicule à vos conditions.

Un véhicule qui a deux ans vaut forcément moins qu'un véhicule neuf, et donc il est logique qu'on vous le reprenne pour moins que sa valeur à neuf.

Si on vous reprend votre véhicule à sa vraie valeur (celle d'un véhicule de deux ans) en quoi êtes vous lésés ?

Maintenant vous pouvez jouer sur le préjudice que vous subissez lié à l'immobilisation de votre véhicule.

Par **ADELINE241081**, le **10/04/2013** à **09:47**

Bonjour

Merci pour votre reponse. Le vehicule nous a couté environ 12 000 euros et on nous indique une reprise de 7000 euros... nous devons donc rajouter 5 euros pour racheter la meme voiture alors que nous pensions etre tranquille un bon bout de temps en achetant une voiture neuve....Pour nous, on se dit que l'on doit de nouveau debourser 5 000 euros pour un problème sur le vehicule qui est introuvable...

Par **moisse**, le **10/04/2013** à **09:54**

Bonjour,

Vous pouvez toujours agiter le code de la consommation sous le nez de votre concessionnaire et surtout les articles L211-9 et L211-10 relatifs à la garantie de conformité.

Mais vite vite , la garantie ne fonctionne que pendant 2 ans.

Par **ADELINE241081**, le **10/04/2013** à **09:58**

Bonjour

Merci bien pour cette info, c'est noté, je vais aller chercher ces articles et appeler DACIA France...Bonne journée